



Le 23 mars 2020

Monsieur Benoit Charette  
Ministre  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3911  
Télécopieur : 418 643-4143  
[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

Monsieur le ministre,

L'industrie professionnelle de la gestion parasitaire, **un service essentiel**, est responsable de la protection de la santé publique, des aliments et des biens. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) reconnaît les parasites comme étant un risque important pour la chaîne alimentaire (<https://www.inspection.gc.ca/contrôles-preventifs/lutte-antiparasitaire/fra/1511206644150/1528205213795>) et, en 2015, le Canada a adopté le règlement sur la salubrité des aliments au Canada (DORS / 2018-108) pour protéger la chaîne alimentaire.

La publication de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les organismes nuisibles en milieu urbain décrit les dangers associés aux parasites dans les environnements commerciaux et résidentiels. Enfin, l'agence de la protection Environnementale des États-Unis, le Département américain de la santé et des services sociaux et le Département américain de l'agriculture ont préparé une liste d'importants organismes nuisibles pour la santé publique <https://www.epa.gov/insect-repellents/list-pests-significant-public-health-importance> dont beaucoup sont contrôlés par l'industrie professionnelle de la gestion parasitaire. **Nous jouons un rôle vital dans la protection de la santé publique et de l'approvisionnement alimentaire de notre pays.**

Les parasites nuisibles peuvent répandre des maladies telles que le virus du Nil occidental, la maladie de Lyme, la salmonellose, l'hantavirus et l'encéphalite. Les insectes piqueurs amènent plus d'un demi-million de personnes aux urgences des hôpitaux chaque année. Les allergènes de blattes et de rongeurs déclenchent des crises d'asthme chez les enfants ; les rongeurs contaminent ou consomment environ 20% de l'approvisionnement alimentaire mondial et les punaises de lits peuvent provoquer des réactions allergiques. **L'importance de l'industrie de la gestion parasitaire pour la province de Québec en tant que service essentiel ne peut être sous-estimée.**

De plus, les professionnels de l'industrie de la gestion parasitaire sont formés, testés et détiennent une certification pour l'utilisation de leur équipement de protection individuelle. Les techniciens utilisent régulièrement des respirateurs, des lunettes de protection, des gants et des vêtements pour se conformer aux exigences de sécurité établies par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et Santé Canada.

**Avec la COVID-19 dans l'esprit de tous les citoyens canadiens, nous voulons être sûrs de continuer à servir la province de Québec dans notre lutte contre les maladies transmises par les parasites nuisibles.**

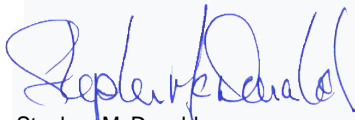
En tant qu'industrie des services essentiels, nous continuerons de desservir les installations de production alimentaire, les épiceries, les établissements médicaux, les logements multifamiliaux, les entrepôts, les maisons et les entreprises de la province. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir nos installations médicales, nos épiceries ou nos maisons inhabitables en raison de parasites et de maladies liées à ceux-ci, en particulier lorsque nous demandons aux citoyens de rester à la maison. Aucun maillon de l'industrie alimentaire ne pourrait se conformer aux réglementations fédérales en matière de salubrité et de santé sans un programme de gestion parasitaire adéquat.

**Alors que vous envisagez les prochaines étapes concernant les interventions d'urgence et les restrictions potentielles sur les opérations commerciales au Québec, nous demandons respectueusement que l'industrie de la gestion parasitaire soit reconnue comme une industrie essentielle, fournissant un service indispensable pour protéger la santé publique et l'approvisionnement alimentaire de notre province.**

En terminant, vous trouverez ci-dessous la définition utilisée à San Francisco et par d'autres municipalités de Californie aux États-Unis, afin que les entreprises en gestion parasitaire soient classées dans la catégorie des services essentiels :

*«Entreprises essentielles» signifie : i. Établissements de santé et infrastructure essentielle; ii. Épiceries, marchés agricoles certifiés, kiosques de produits agricoles, supermarchés, banques alimentaires, dépanneurs et autres établissements vendant au détail des aliments en conserve, des produits secs, des fruits et légumes frais, des produits pour animaux de compagnie, des viandes fraîches, du poisson et la volaille et tout autre produit de consommation domestique (comme les produits de nettoyage et de soins personnels). Cela comprend les magasins qui vendent des produits d'épicerie et vendent également d'autres produits non alimentaires et les produits nécessaires au maintien de la sécurité, de l'hygiène et du fonctionnement essentiel des résidences ; iii. Culture alimentaire, y compris l'agriculture, l'élevage et la pêche; iv. Les entreprises qui fournissent de la nourriture, un abri, des services sociaux et d'autres nécessités de la vie à des individus économiquement défavorisés ou dans le besoin ; v. Journaux, télévision, radio et autres services médiatiques; vi. Stations-service et approvisionnement pour automobiles, réparation automobile et installations connexes; vii. Banques et institutions financières reliées ; viii. Quincailleries ; ix. Plombiers, électriciens, exterminateurs et autres fournisseurs de services qui fournissent les services nécessaires au maintien de la sécurité, de l'assainissement et du fonctionnement essentiel des résidences, des activités essentielles et des entreprises essentielles*

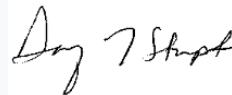
Cordialement,



Stephan McDonald  
Président de L'association québécoise de  
gestion parasitaire



Sean Rollo - Association canadienne de  
gestion parasitaire



Dominique Stumpf  
National Pest Management Association

c.c. Madame Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux [ministre@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msss.gouv.qc.ca)  
Dr Horacio Arruda, Directeur de la santé publique [Horacio.arruda@msss.gouv.qc.ca](mailto:Horacio.arruda@msss.gouv.qc.ca)